

4^e SESSION DE LA FOIRE COMMERCIALE INTRA–AFRICAINNE L’IATF 2025

Alger, du 04 au 10 septembre 2025

Dans le cadre de la tenue de la 4^e session de la Foire commerciale intra–africaine l’IATF 2025, à Alger, du 04 au 10 septembre 2025, ci-après, les modalités de traitement de visas d’entrée en Algérie au profit des participants à cet événement commercial.

I- VISA CONSULAIRE

Dépôt des dossiers

Le dépôt des dossiers peut être effectué à titre individuel ou collectif par le biais des points focaux désignés par la Banque AFREXIMBANK.

Composition du dossier

- Formulaire de demande de visa rempli et signé ;
- Passeport avec au moins 6 mois de validité ;
- Photocopie des pages du passeport contenant les informations personnelles ;
- Document attestant la validation de l’inscription sur la plateforme IATF 2025 ;
- 2 photos d’identité récentes, format passeport ;
- Paiement des frais de visa ;
- Réservation d’hôtel** ;
- Réservation de vol aller-retour**.

** à défaut, les intéressés peuvent déposer leurs dossiers et fournir, **impérativement**, ces deux documents lors du retrait des visas.

Les détenteurs des passeports diplomatiques, de Services et des laissez-passer des organisations régionales et internationales sont soumis aux procédures habituelles de demande de visa d’entrée en territoire national. L’exemption est tributaire de l’existence d’un accord d’exemption de visas pour les détenteurs de ces types de documents de voyage.

II- VISAS A L’ARRIVEE

Pour les cas exceptionnels dument justifiés, des visas à l’arrivée seront délivrés.

Condition de délivrance

Tout étranger arrivant sur le territoire national est tenu de se présenter aux autorités compétentes, chargées du contrôle aux postes frontaliers, muni d’un document de voyage valide assorti d’un visa consulaire. Néanmoins, en cas d’urgence, la **Palice Aux Frontières**, peut délivrer **à titre exceptionnel un visa de régularisation à l’étranger qui se présente aux postes frontaliers sans visa**. Cette mesure concerne les ressortissants étrangers dont le pays de résidence ne dispose pas de représentations diplomatiques et consulaires.

Composition du dossier :

- 1- formulaire de demande du visa de régularisation;
- 2- passeport en cours de validité (plus de 06 mois);
- 3- copie des pages de passeport retraçant les informations personnels;
- 4- documents prouvant la demande d’entrée au territoire algérien (document attestant la validation de l’inscription sur la plateforme IATF 2025);
- 5- paiement des droits de visa arrêtés par l’article 48 de la loi de finances 2025 ;
- 6- preuves relatifs au lieu d’hébergement sur le territoire national (réservation d’hotel) ;
- 7- billet de retour.

Afin de lui permettre d’embarquer sur un vol à destination d’un aéroport algérien, Le participant concerné par le visa à l’arrivée doit impérativement avoir en sa possession une attestation d’embarquement délivrée par les services compétents de notre département ministériel.